



Position de la filière volaille française et européenne sur les négociations UE / MERCOSUR : TROP c'est TROP !

La Commission Européenne a entamé avec le Mercosur¹ des négociations pour la mise en œuvre d'un accord de libre-échange. Un des sujets de négociation concerne l'attribution aux pays du Mercosur, d'un quota d'importation de viandes de volailles dans l'Union Européenne plus important, disposition qui bénéficierait plus particulièrement aux entreprises Brésiliennes.

Les filières de production de volailles françaises et européennes ne peuvent accepter des quotas supplémentaires d'importations, alors que près de 25% des filets de poulet consommés en Europe proviennent déjà de pays-tiers.

En 2016, L'Union Européenne a importé 895 000 tonnes de viandes de volaille en provenance des pays-tiers, dont 500 000 tonnes du Brésil, soit 55% du volume total.

En comparaison, les volumes d'importations des pays-tiers atteignaient 309 000 tonnes pour la viande de bœuf, 206 000 tonnes pour la viande ovine et 19 000 tonnes pour la viande de porc.

Si cet accord attribuait au Mercosur de nouveaux quotas, cela provoquerait l'incompréhension, pour ne pas dire l'indignation, des consommateurs européens - et des 300 000 salariés des filières avicoles européennes (60 000 salariés en France) - surtout ceux qui auront encore en mémoire le récent scandale sanitaire dans les filières d'exportation de viandes brésiliennes .

En effet, en mars 2017, la presse a dénoncé le système frauduleux mis en place par des entreprises brésiliennes, nommé « scandale de la viande avariée » qui impliquait de nombreux fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et de l'administration territoriale. En raison de ce scandale, la Commission Européenne a conduit des audits et a réalisé des tests sur les produits carnés en provenance du Brésil, à leur arrivée dans l'Union Européenne.

Ces contrôles ont conduit au rejet de 10% des containers, qui n'étaient pas en règle avec les réglementations sanitaires européennes. En complément, les tests microbiologiques effectués sur les viandes brésiliennes ont entraîné la plus importante procédure de rappel de produits, initiée dans l'Union Européenne depuis 15 ans.

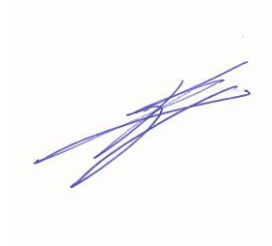
¹ Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay

Les entreprises des filières avicoles européennes doivent respecter des normes et réglementations très contraignantes en matière d'hygiène, de protection animale et de préservation de l'environnement. Les professionnels du secteur avicole européen sont fiers d'appliquer ces normes, de la fourche à la fourchette, car cela assure la meilleure qualité sanitaire des viandes de volaille, au consommateur européen, tout en respectant ses attentes sociétales.

Malheureusement, les pays-tiers ne sont pas obligés d'appliquer, à l'identique, les mêmes exigences, et ont par conséquent des coûts de production bien inférieurs, d'où un sentiment de concurrence déloyale, ressenti dans toute l'Union Européenne.

Depuis toujours, les professionnels européens des filières volailles s'emploient à rassurer les consommateurs sur la qualité des produits avicoles, le respect des règles sanitaires et le principe de contrôles réguliers tout au long de la filière. En conséquence, il nous est impossible d'accepter d'autres concessions au bénéfice des pays du Mercosur, dans le cadre de ce nouvel accord de libre-échange, surtout à la lumière des récentes fraudes qui ont prouvé que les entreprises brésiliennes ne respectaient ni les règlements européens, ni ses normes sanitaires.

Paul LOPEZ



Président de la FIA
Président de l'AVEC